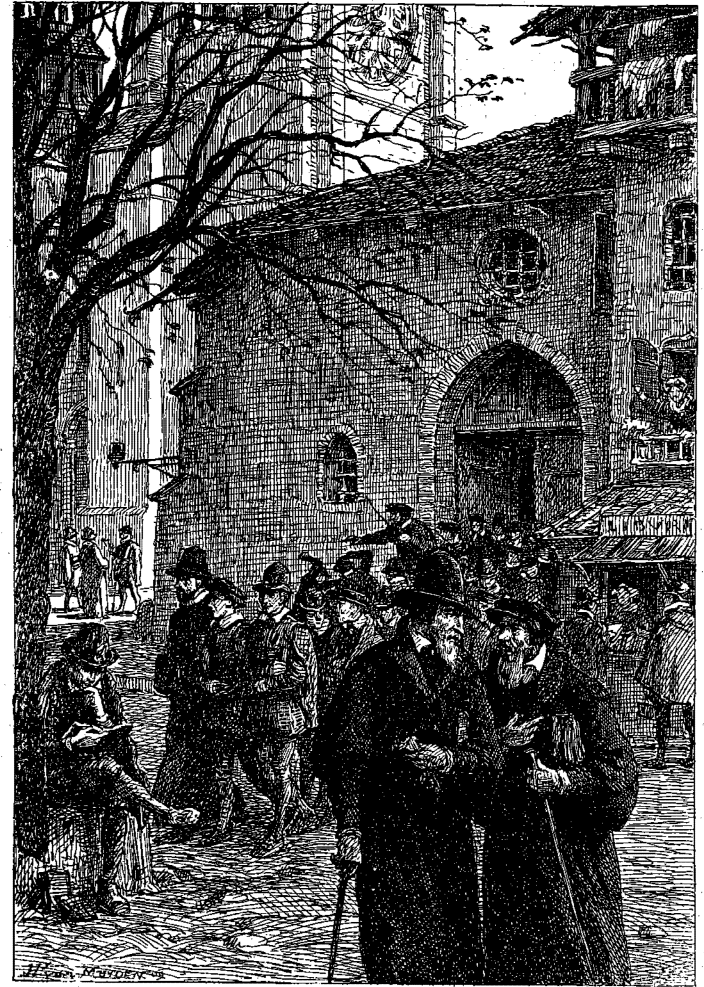


# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



## PROGRAMME DES COURS DU SEMESTRE D'ÉTÉ 1910

Ouverture 8 Avril — Clôture 15 Juillet 1910



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1910

Ouverture : 8 Avril 1910. — Clôture : 15 Juillet 1910

(Dernier terme d'inscription aux cours : 23 Avril)



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1910

Les cours commenceront le 8 avril, et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet 1910.

Les douze derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

*Le Bureau du Sénat, pour l'année 1909-1910, est composé de :*

MM. Robert CHODAT, *Recteur* ;  
Edouard MONTET, *Vice-Recteur* ;  
Paul MORIAUD, *Secrétaire* ;

*et de*

MM. Raoul GAUTIER, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Paul DUPROIX, Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales ;  
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Hippolyte BALAVOINE, Doyen de la Faculté de Théologie ;  
Sigismond-L. LASKOWSKI, Doyen de la Faculté de Médecine.

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1910

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur R. GAUTIER, Doyen.

		Salle
M. Charles Cailler, prof. ord.		
<i>Calcul différentiel et intégral</i> (suite du cours d'hiver).	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures.		33.
<i>Exercices pratiques de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.	
Lundi, de 2 à 4 heures.		33.
<i>Mécanique rationnelle.</i> (Suite du cours d'hiver.)	3 h.	
Mardi, jeudi et samedi, à 7 heures.		33.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.	
Mardi, de 2 à 4 heures.		33.
<i>Conférences de mathématiques supérieures.</i>	2 h.	
(Suite du cours d'hiver.) [Jours et heures à fixer après entente avec le professeur.]		33.
M. Henri Fehr, prof. ord.		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.	
Lundi, de 9 à 11 heures et mercredi, à 9 heures.		33.
<i>Exercices d'éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.	
Mercredi, de 2 à 4 heures.		17.
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h.	
Samedi, de 9 à 11 heures.		33.

	Salle
<i>Séminaire de géométrie supérieure : géométrie infinitésimale.</i>	2 h.
Mardi, de 4 à 6 heures.	33.
<b>M. Raoul Gautier</b> , prof. ord.	
<i>Astronomie sphérique.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	33.
<i>Exercices d'astronomie sphérique et pratique.</i> [Heure à fixer ultérieurement.]	1 h. 33.
<i>Météorologie dynamique.</i>	2 h.
Vendredi, de 9 à 11 heures.	33.
<b>M. Charles-E. Guye</b> , prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques de physique</i> (complément du cours).	3 h.
Mardi ou vendredi, de 2 à 5 heures.	
<i>Conférences de physique appliquée (électricité).</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	34.
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
<b>M. Amé Pictet</b> , prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h. Grand Amphithéâtre, Ecole de Chimie.	
<i>Exercices pratiques de chimie organique</i> (complément du cours).	
Une après-midi par semaine.	
Lundi ou jeudi, de 2 à 5 heures.	
<i>Travaux de préparations et de recherches dans le laboratoire de chimie organique et inorganique.</i>	
Tous les jours. (S'adresser au professeur.)	
<b>M. Philippe-A. Guye</b> , prof. ord.	
<i>Chimie technique. Le problème de la fixation de l'azote.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 9 h. Ec. de Chimie. A. C. S <sup>1</sup> .	

<sup>1</sup> Amphithéâtre de chimie spéciale.

<i>Exercices pratiques de chimie physique, 2<sup>e</sup> partie : applications.</i>	
Une demi-journée par semaine. (Programme spécial envoyé sur demande).	
<i>Travaux pratiques dans les laboratoires de chimie technique et de chimie théorique.</i> — Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
<i>Visites d'usines.</i>	
<b>M. Louis Chavanne</b> , prof. ord.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 10 heures. Ec. de Chimie. P. A.	
<i>Travaux pratiques de chimie pharmaceutique et analyse de denrées alimentaires.</i>	
Tous les jours. (S'adresser au professeur.)	
<b>M. Alfred Lendner</b> , prof. extr.	
<i>Pharmacognosie.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 7 heures.	Institut de Botanique.
<i>Détermination des plantes.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	Institut de Botanique.
<b>M. Louis Duparc</b> , prof. ord.	
<i>Minéralogie.</i>	3 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 5 heures.	Ecole de chimie. P. A.
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	Ec. de Chimie. P. A.
<i>Pétrographie.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 6 heures.	Ec. de Chimie. P. A.
<i>Toxicologie.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. P. A.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie (optique).</i>	
Samedi, de 2 à 5 heures.	
<i>Travaux dans le laboratoire de minéralogie.</i>	
Tous les jours.	
<i>Travaux dans le laboratoire de chimie analytique.</i>	
Tous les jours.	

- M. Emile Yung**, prof. ord.
- Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés.* 5 h.  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. Aula.
- Travaux pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Zoologie.
- Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie comparée* (complément du cours).  
Lundi ou mardi, de 2 à 6 heures. Institut de Zoologie.
- M. Maurice Bedot**, prof. extr. (*En congé.*)
- Zoologie générale.*
- M. Robert Chodat**, prof. ord.
- Botanique.* — Biologie et systématique des Archidiphytes. 5 h.  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 h. Aula.
- Botanique pharmaceutique et Systématique des Phanérogames exotiques* (Cours pratique). 2 h.  
Lundi, de 10 heures à midi. Institut de Botanique.
- Exercices pratiques de botanique.* (Complément du cours). 3 h.  
Mercredi ou samedi, de 2 à 5 heures. Inst. de Botanique
- Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.*  
Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Botanique.
- Etude pratique des bactéries et ferments appliqués à l'industrie.* Tous les jours. Inst. de Botanique.
- Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.*  
Le jeudi.
- M. Charles Sarasin**, prof. ord.
- Paléontologie des invertébrés.* 4 h.  
Lundi, mardi et vendredi, à 4 h., mercredi, à 5 h. 30.
- Répétitoire de géologie.* 4 h.  
Lundi, à 8 heures. Laborat. de Géologie.

- Travaux pratiques de géologie. (Laboratoire partiel.)*  
Deux matinées par semaine, depuis 8 heures. Labor. de Géol.
- Laboratoire complet de géologie.* Tous les matins. Lab. de Géol.
- Excursions géologiques.* — (Jours et heures à fixer ultérieurement.)
- M. Edouard Claparède**, prof. extr.
- Psychologie du témoignage.* — Recherches expérimentales ; leur importance pour la science judiciaire et pour la pédagogie. 1 h.  
Mardi, à 4 heures. 49.
- L'activité mentale.* 1 h.  
Mardi, à 5 heures. 30.
- Travaux spéciaux dans le laboratoire de psychologie expérimentale.* (S'adres. au professeur.) Lab. de Psychologie.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. Emile André**, Dr ès sc.
- Parasitologie humaine : Arthropodes.* 1 h.  
Vendredi, à 6 heures. 30.
- M. Mario Basadonna**, Dr ès sc.
- Chimie analytique. — Volumétrie.* 1 h.  
Jeudi, à 6 heures. Ecole de Chimie. P. A.
- M. Georges Baume**, Dr ès sc.
- Métallographie; micrographie métallurgique* (avec démonstrations pratiques); *les théories modernes de la matière.* 1 h.  
Jeudi, à 9 heures. Ecole de Chimie. P. A.
- M. Alphonse Bernoud**, Dr ès sc.
- Histoire de la physique au XIX<sup>e</sup> siècle.* 1 h.  
Mercredi, à 5 heures. 44.

	Salle
<b>M. Maurice Boubier, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Biologie générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	33.
<b>La langue internationale et la science.</b>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	33.
<b>M. H. Cantoni, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Analyse chimique par les méthodes volumétriques.</i>	1 h.
Samedi, à 6 heures.	Ec. de Ch. P. A.
<b>M. Jean Carl, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Problèmes de zoologie expérimentale.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	30.
<b>M. Léon-W. Collet, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Géographie physique : Introduction à la tectonique alpine.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	Labor. de Géol.
<i>Excursions de géographie physique.</i> (Seront annoncées ultérieurement.)	
<b>M. Paul Denso, D<sup>r</sup> phil.</b> <i>Photographie générale.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	44.
<i>Applications de la photographie dans les sciences naturelles.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	44.
<b>M. E. Durand, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Chapitres choisis de chimie technique.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	Ecole de Ch. P.A.
<b>M. Henryk Golblum, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Analyse qualitative basée sur la théorie des ions.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	Ecole de Chimie.
<b>M. Etienne Joukowsky, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Gîtes métallifères (suite du cours d'hiver).</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	Ec. de Chimie. P. A.
<b>M. Edouard Mallet, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Photographie judiciaire.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	44.
<b>M. Alfred Monnier, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Chimie agricole.</i>	2 h.
Jeudi, à 5 heures.	Ecole de Ch. P. A.

	Salle
<b>M. Arnold Pictet, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Les insectes (Biologie, Classification).</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	30.
<b>M. René de Saussure, D<sup>r</sup> en philos.</b> <i>Géométrie cinématique.</i>	2 h.
Jeudi, de 5 à 7 heures.	33.
<b>M. O. Scheuer, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Histoire de la Chimie.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	Ec. de Ch. P. A.
<i>Les théories de la chimie.</i>	1 h.
Samedi, à 2 heures.	Ec. de Ch. P. A.
<b>M. Arthur Schidloff, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Thermodynamique.</i>	1 h.
Samedi, à 2 heures.	44.
<b>M. Louis Viret, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Algues d'eau douce.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	30.
<b>M. Adam Wroczyński, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Chimie physique des gaz.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	Ecole de Chimie.

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la

Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot, ou du Directeur de l'Institut de Zoologie, M. le prof. E. Yung.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de

botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de bacheliers ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles, de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et ès sciences naturelles ; elle prépare aux examens du Diplôme de Chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les Etudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont pro-

<sup>1</sup> Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

fitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences, consulter les plans d'études ci-après ; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

### Plan d'Études pour le Diplôme de Chimiste.

#### A. Cours.

1<sup>re</sup> année : Chimie inorganique et organique. Physique. Minéralogie. Une ou deux des sciences prévues aux programmes A ou B du premier examen du Diplôme<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (2 semestres). — Complément des sciences indiquées aux programmes A ou B du premier examen du diplôme.

3<sup>me</sup> année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

#### B. Laboratoires et travaux pratiques.

Le plan normal des travaux de laboratoires de chimie prévoit un minimum de six semestres de laboratoires de chimie, dont trois au moins de chimie analytique et deux au moins de chimie technique.

1. D'après le règlement de l'Université, le premier examen du Diplôme de Chimiste porte, au choix du candidat, sur l'un ou l'autre des programmes suivants : Programme A : 1. Minéralogie ; 2. Mathématiques spéciales ou Calcul différentiel et intégral ; 3. Mécanique. — Programme B : 1. Minéralogie ; 2, 3 et 4. Trois des branches suivantes au choix du candidat : Botanique, Zoologie, Géologie, Mathématiques spéciales, Calcul différentiel et intégral, Mécanique.

2. Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres), sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, soit par exemple : électricité (en vue de l'électrochimie), matières colorantes et produits synthétiques (en vue des industries chimiques organiques), géologie, gîtes métallifères (en vue de la prospection, de la chimie métallurgique), analyses des denrées alimentaires (en vue de la chimie des denrées alimentaires), fermentations, bactériologie, microscopie pharmaceutique, zoologie, botanique (en vue de la chimie agricole).

Les travaux pratiques des autres disciplines scientifiques doivent être échelonnés sur les trois années d'études.

### C. Examens.

Il est recommandé de scinder le premier examen en deux parties à passer à la fin de la première et de la deuxième année<sup>1</sup> ; les épreuves pratiques du deuxième examen se font dans les laboratoires de chimie analytique et de chimie technique.

### Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines de leur programme.

**1<sup>er</sup> Semestre (hiver) :** Chimie générale. Botanique. — **Laboratoires :** Chimie analytique. Exercices pratiques de botanique.

**2<sup>me</sup> Semestre (été) :** Chimie générale. Botanique. — **Laboratoires :** Chimie analytique et toxicologie. Exercices pratiques de botanique. Excursions botaniques.

**3<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Chimie pharmaceutique et pharmacie. Pharmacognosie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — **Laboratoires :** Chimie pharmaceutique. Botanique.

**4<sup>me</sup> Semestre (été) :** Pharmacognosie et chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — **Laboratoires :** Microscopie pharmaceutique. Pharmacie. Chimie. Exercices de Physique. Excursions botaniques.

N.-B. — Les candidats peuvent subir l'examen professionnel fédéral à Genève, conformément au dernier Règlement du 11 décembre 1899, que l'on se procure auprès du Secrétaire de l'Université.

1. Les candidats qui préparent l'un des baccalauréats ès sciences ont avantage à passer, la première année, les examens sur les sciences auxiliaires ; la deuxième année, sur la Chimie, la Physique et la Minéralogie.

### Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en deux parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre ; la seconde à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième semestre. Les candidats ont avantage à choisir la session d'octobre, qui leur permet d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Le cinquième et le sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude, mais dès le troisième et le quatrième semestres, les candidats devront suivre les laboratoires, conférences, séminaires et exercices pratiques concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen final.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, une ou deux fois, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.



Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33
			A. Lendner	I.B.					A. Lendner	I.B.		
8 à 9	C. Sarasin	L.G.	C.-E. Guye	Aula	C.-E. Guye	Aula			C.-E. Guye	Aula	C.-E. Guye	Aula
9 à 10	R. Chodat	Aula	R. Chodat	Aula	R. Chodat	Aula			R. Chodat	Aula	R. Chodat	Aula
	H. Fehr	33			H. Fehr	33	G. Baume	E.C.P.A.	R. Gautier	33	H. Fehr	33
			Ph. Guye	E.C.A.C.S.	Ph. Guye	E.C.A.C.S.			Ph. Guye	E.C.A.C.S.		
10 à 11	E. Yung	Aula	E. Yung	Aula	E. Yung	Aula			E. Yung	Aula	E. Yung	Aula
	H. Fehr	33	R. Gautier	33	R. Gautier	33			R. Gautier	33	H. Fehr	33
	L. Chavanne	E.C.P.A.	L. Chavanne	E.C.P.A.					L. Chavanne	E.C.P.A.	A. Wroczyński	E.C.
	R. Chodat	I.B.										
11 à 12	Amé Pictet	E.C.G.A.	Amé Pictet	E.C.G.A.	Amé Pictet	E.C.G.A.			Amé Pictet	E.C.G.A.	Amé Pictet	E.C.G.A.
	R. Chodat	I.B.			L. Duparc	E.C.P.A.						
2 à 3	C. Cailler	33	C. Cailler	33	H. Fehr	17			L. Collet	L.G.	A. Schidloff	44
	H. Golblum	E.C.			C.-E. Guye	34			H. Golblum	E.C.	O. Scheuer	E.C.P.A.
									O. Scheuer	E.C.P.A.		
3 à 4	C. Cailler	33	C. Cailler	33	H. Fehr	17						
	E. Mallet	44										
4 à 5	C. Sarasin	30	C. Sarasin	30					C. Sarasin	30		
			H. Fehr	33								
			Ed. Claparède	49	M. Boubier	33			M. Boubier	33		
5 à 6	L. Duparc	E.C.P.A.	L. Duparc	E.C.P.A.	C. Sarasin	30			L. Duparc	E.C.P.A.		
	Arnold Pictet	30	H. Fehr	33			A. Monnier	E.C.P.A.				
	E. Durand	E.C.P.A.	Ed. Claparède	30	A. Bernoud	44	R. de Saussure	33				
	P. Denso	44	P. Denso	44								
6 à 7	L. Duparc	E.C.P.A.	L. Duparc	E.C.P.A.	L. Viret	17	R. de Saussure	33	L. Duparc	E.C.P.A.	H. Cantoni	E.C.P.A.
			J. Carl	30	E. Joukowski	E.C.P.A.	M. Basadonna	E.C.P.A.	A. Lendner	I.B.		
									E. André	30		

# FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

## SCIENCES SOCIALES

---

M. le professeur Paul DUPROIX, Doyen.

---

	Salle
<b>M. Jules Nicole</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Appien : <i>Guerres civiles</i> . Textes choisis. — Aristophane : <i>La Paix</i> . (Programme de la licence).	4 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures, et lundi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature grecque.</i> — La littérature grecque à l'époque romaine.	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	45.
<i>Paléographie grecque.</i> — Déchiffrement de textes papyrologiques.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	58.
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron : <i>De Finibus Bonorum et Malorum</i> , livre III. — Plaute : <i>Epidicus</i> .	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 7 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — La prose latine sous les premiers Césars.	2 h.
Mardi, à 4 heures et samedi, à 8 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — L'histoire du bouddhisme dans l'Inde.	2 h.
Mercredi, à 8 heures, et samedi, à 3 heures.	46.

<b>M. Bernard Bouvier, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — Les doctrines et l'art dramatiques au XIX <sup>e</sup> siècle. (Suite du cours d'hiver.)	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i> — Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
Explication des auteurs de la Licence. Vendredi, à 6 heures.	4 h. 47.
<i>Séminaire de français moderne.</i> [Voir p. 24].	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	57.
<b>M. Ernest Muret, prof. ord.</b>	
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Le nom.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	46.
<i>Littérature espagnole.</i> — Cervantes, sa vie et son œuvre.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Explication de poésies de François Villon. ( <i>Bibliotheca romanica</i> , fascicules 35 et 36).	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — Explication des <i>Cento Novelle antiche</i> ( <i>Bibliotheca romanica</i> , fascicules 71 et 72.)	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	47.
<b>M. Alexis François, prof. extr.</b>	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — L'organisation de la langue littéraire : Le Purisme, XVIII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècles (suite et fin du cours d'hiver).	1 h.
Samedi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence.</i> (Étude de textes grammaticaux.) Les Commentaires inédits de l'Académie française sur le <i>Quinte-Curce</i> de Vaugelas.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	47.

<i>Conférences.</i> — (Explication des auteurs de la licence.) G. Flaubert : <i>Madame Bovary.</i> — D'Alembert : <i>Discours préliminaire de l'Encyclopédie.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	57.
<b>M. Emile Redard, prof. ord.</b>	
<i>Littératures du Nord.</i> — Littératures anglaise et allemande au milieu du XIX <sup>e</sup> siècle. — Grands poètes et romanciers anglais sous le règne de Victoria. — Poésie révolutionnaire en Allemagne autour de 1848 ; lyriques autrichiens ; roman historique ; théâtre (Hebbel, etc.)	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence d'auteurs anglais.</i> — Interprétation et commentaire des <i>Idyls of the King</i> , de Tennyson.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence d'auteurs allemands.</i> — Interprétation et commentaire de <i>Ekkehard</i> , roman de Scheffel.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	45.
<b>M. Ferdinand de Saussure, prof. ord.</b>	
<i>Grammaire comparée du grec et du latin.</i> (Continuation du cours d'hiver).	2 h.
Lundi et jeudi, à 11 heures.	46.
<i>Sanscrit.</i> Interprétation de textes védiques.	2 h.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	47.
<i>Explication de textes vieux haut-allemand et moyen haut-allemand.</i> (Conférence.)	1 h.
Mardi, à 11 heures.	47.
<b>M. Charles Werner, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — La philosophie moderne.	4 h.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 4 heures.	45.
<i>Conférence de philosophie et d'histoire de la philosophie.</i> Lecture et interprétation des <i>Fondements de la métaphysique des mœurs</i> de Kant (traduction française de M. Delbos, Paris, librairie Delagrave). — Dissertations et discussions.	2 h.
Vendredi et samedi, à 2 heures.	47.

	Salle
<b>M. Adrien Naville</b> , prof. ord.	
<i>Eléments de morale et de droit rationnel.</i>	3 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures et vendredi, à 8 h.	46.
<b>M. Paul Duproix</b> , prof. ord.	
<i>Science de l'éducation.</i> — La psychologie comparée de l'homme et de l'enfant.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
<i>Méthodologie.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles. — Bibliographie de langue française; œuvres d'éducation sociale. Etat de l'enseignement, etc.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
<i>La science de l'éducation au XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — Les Huguenots au XVII <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Lecture critique des mémoires relatifs au sujet traité dans ce cours: d'Aubigné, Sully, Du Plessy-Mornay, Rohan.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	57.
<i>Institutions du moyen âge.</i> — Les origines du régime féodal.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Paléographie du moyen âge.</i> — Déchiffrement de textes originaux latins et français.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	58.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome du temps des guerres puniques à l'époque des Gracques.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 9 heures.	46.

	Salle
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	57.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1830 à 1848.	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	47.
<i>Séminaire de français moderne.</i> — [Voir p. 24].	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	57.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Vendredi à 4 heures et 5 heures.	50.
<b>M. Edouard Naville</b> , prof. extraord.	
<i>Egyptologie.</i> — Histoire d'Egypte.	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	46.
<b>M. William Rosier</b> , prof. ord.	
[Suppléant: <b>M. Emile Chaix</b> , privat-docent].	
<i>Géographie politique.</i>	2 h.
Lundi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Conférence de géographie économique.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	57.

	Salle
<b>M. Louis Wuarin</b> , prof. ord.	
<i>Economie sociale, soit Sociologie appliquée.</i> — Le Problème des salaires féminins. Le syndicalisme, ses effets, ses crises. La philanthropie moderne et les obstacles qu'elle rencontre.	2 h.
Mardi et samedi, à 5 heures.	45.
<i>Sociologie théorique.</i> — Herbert Spencer et la pensée anglaise. La situation présente.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	45.
<i>Systèmes politiques.</i> — La théocratie pontificale au moyen âge. Ses adversaires. La Réforme.	2 h.
Lundi et vendredi, à 5 heures.	47.
<i>Conférences.</i>	2 h.
Lundi et samedi, à 6 heures.	47.
 <b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation.	3 h.
Mardi, à 6 heures, vendredi et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	46.
<i>Cours spécial.</i> — Le surpeuplement des habitations et les lois de la rente foncière.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	46.
 <b>M. Eugène de Girard</b> , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — Le XIX <sup>e</sup> siècle. (Questions choisies.)	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.

	Salle
<b>M. Léon Winiarski</b> , prof. extr.	
<i>Eléments des finances.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	57.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Samedi, à 8 heures.	57.
 <b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 4 heures.	29.
<i>Langue arabe.</i>	
Arabe classique.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	29.
Arabe vulgaire.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	29.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Daniel Bersot</b> , lic. ès sc. sociales.	
<i>Histoire du journalisme.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	17.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	17.
 <b>M. Henri Courvoisier</b> , lic. ès lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Homère : <i>Odyssée.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	17.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Virgile : <i>Enéide.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	46.

<b>M<sup>lle</sup> Susanne Elkan</b> , lic. ès lettres.	
<i>Explication et commentaire d'auteurs allemands de la licence : Grillparzer : König Ottokars Glück und Ende. — G. Keller : Romeo und Julia auf dem Dorfe.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	47.
<b>M. L. Hersch</b> , lic. ès sc. sociales.	
<i>Introduction à l'étude des sciences sociales. — Les principales écoles sociologiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	46.
<b>M. Georges Karadjian</b> , lic. ès sc. sociales.	
<i>L'évolution politique et sociale de la Russie au XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	46.
<b>M. Otto Karmin</b> , Dr en philos.	
<i>Psychologie sociale : L'influence de la superstition sur le développement de la civilisation.</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	47.
<i>Interprétation de sociologues allemands. — W. v. Humboldt : Ideen zu einem Versuche die Grenzen der Wirksamkeit des Staates zu bestimmen (Reclam, 1991/1992).</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	47.
<b>M. Grégoire Liwchitz</b> , lic. ès sc. sociales.	
<i>Répétitions d'histoire de la philosophie.</i>	2 h.
a) La philosophie moderne : chapitres choisis.	
b) « Les trois dialectiques » de J.-J. Gourd : lecture, interprétation, discussion.	
Mardi et jeudi, à 2 heures.	45.
<b>M. André de Mâday</b> , Dr ès sc. politiques.	
<i>Sociologie descriptive, soit sociographie. — Les rapports de l'Eglise et de l'Etat.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	47.
<i>Philosophie du droit.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	44.
<i>Législation ouvrière comparée.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	45.

<i>Conférence de législation ouvrière et de prévoyance sociale (complément du cours).</i>	1 h.
Jour et heure à fixer avec les étudiants.	
<b>M. Camille Martin</b> , Dr en philosophie.	
<i>Conférence d'histoire de l'art. — Etudes sur l'architecture locale.</i>	2 h.
Jours et heures à fixer avec les étudiants.	57.
<b>M<sup>me</sup> Dora Pasmanik</b> , Dr en philosophie.	
<i>Répétitoire d'histoire de la philosophie : La philosophie en Allemagne au XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	46.
<i>Lecture analytique (complément du cours).</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	46.
<b>M. Gonzague de Reynold</b> , Dr d'Université.	
<i>La vie sociale en Suisse au XVIII<sup>e</sup> siècle représentée par l'art. — Les petits maîtres suisses : Salomon Gessner, Freudeberg, Aberli, Lory, Kœnig, Wolff, etc., recueils de vues et de costumes, formes populaires, bibelots, etc.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	46.
<b>M. Frédéric Roget.</b>	
<i>Langue et littérature anglaises. — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeareiens.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	47.
<i>Conférence d'anglais moderne. — Grammaire et style.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures et vendredi, à 2 heures.	46 et 45.
<b>M. Antonino de Stefano</b> , Dr ès lettres.	
<i>Les Hérésies au moyen âge (Cathares, Vaudois, etc.).</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	46.
<b>M. Georges Thudichum.</b>	
<i>Diction et prononciation françaises. — I. Etude pratique des sons du français. II. Interprétation de morceaux en prose et en vers.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 5 heures.	28.
<i>Séminaire de français moderne [Voir p. 24].</i>	

<b>M. Henri Vulliét, lic. ès lettres.</b>	
<i>Histoire de l'art. — Les peintres et la sculpture italienne aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.</i>	2 h.
Lundi et vendredi à 3 heures.	47 et 46.
<i>Conférence. — L'art comme moyen d'action sociale dans la période de la Renaissance.</i>	1 h.
Lundi, à 4 heures.	46.
<b>M. Emile Wilmot, lic. ès sc. sociales.</b>	
<i>Lecture et commentaire de l'Esprit des Lois de Montesquieu. Livres 1 à 10.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	46.

=====  
**SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE**

<b>M. Bernard Bouvier, prof. ord.</b>	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	57.
<b>M. Charles Seitz, prof. ord.</b>	
<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	57.
<b>M. Louis Zbinden, privat-docent.</b>	
<i>Méthodologie du français. — 1<sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	57.
2 <sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 3 et à 4 heures.	E. Al <sup>1</sup> .

<sup>1</sup> E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

<b>M. Alfred Dufour, privat-docent.</b>	
<i>Stylistique (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais).</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	47.
<b>M. Henri Mercier, lic. ès lettres, privat-docent.</b>	
<i>Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	57.
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	57.
<b>M. Charles Bally, D<sup>r</sup> en philos., privat-docent.</b>	
<i>Stylistique française.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	49.
<i>Stylistique (fondée sur la traduction en français d'auteurs allemands).</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	57.
<b>M. Albert Sechehaye, D<sup>r</sup> en phil., privat-docent.</b>	
<i>Eléments de grammaire historique du français.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	57.
<i>Phonologie et versification française.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	57.
<b>M. Georges Thudichum, privat-docent.</b>	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Etude pratique des sons du français.	
II. Interprétation de morceaux en prose et en vers.	
Lundi et vendredi, à 4 heures.	28.
<b>M. Albert Roussy.</b>	
<i>Stylistique (fondée sur la traduction en français d'auteurs russes).</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	57.

M. Alfred Juvet, D<sup>r</sup> en philos.

*Exercices pratiques de français* destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales. — Explication d'auteurs français modernes.

1 h.

Samedi, à 5 heures.

47.

\* \*

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les règlements de l'Université.)

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commenceront le 11 avril.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

### Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, Économie sociale et sociologie, Science des finances, Statistique, Histoire économique, Géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;



b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences politiques, aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire », qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

---

### Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1910 du 15 juillet au 30 août.

Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles. En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.

---

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8			P. Oltramare	45	P. Oltramare	45			P. Oltramare	45	P. Oltramare	45
8 à 9	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45			J. Nicole	45	P. Oltramare	47
	E. Chaix	46			P. Oltramare	46			A. Naville	46	E. Chaix	46
	L. Winiarski	57			L. Winiarski	57	A. François	57	L. Winiarski	57	L. Winiarski	57
9 à 10	J. Nicole	45	J. Nicole	58			E. Redard	45			J. Nicole	45
	E. Muret	47	E. Muret	47	E. Muret	47						
	Ch. Seitz	46	Ch. Seitz	46	F. De Crue	57	Ch. Seitz	46	Ch. Seitz	46	S. Elkan	47
			A. de Maday	45							A. Secheyre	S.F. 57
10 à 11	P. Duproix	45	L. Wuarin	45	F. De Crue	57			A. François	47	A. François	45
	E. Muret	46	E. Muret	46	E. Muret	46	E. Muret	46	Ch. Seitz	57		
	Ch. Seitz	47	F. de Saussure	47			Ch. Seitz S.F.	57	Ch. Seitz	57	E. Milhaud	30
							F. de Saussure	47	E. Milhaud	30		
11 à 12	P. Duproix	45	P. Duproix	45	P. Duproix	45			P. Duproix	45	P. Duproix	45
	F. de Saussure	46	F. de Saussure	47			F. de Saussure	46				
	E. de Girard	57	E. de Girard	57	E. de Girard	57	E. Redard	45	F. De Crue	58		
							Ch. Borgeaud	49	Ch. Borgeaud	49		
	F. Roget	47	F. Roget	46	F. Roget	47			E. Milhaud	46	E. Milhaud	46
					G. Karadjian	46						



# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Louis REHFOUS, Doyen.

M. <b>Ferdinand Gentet</b> , prof. ord.	Salle
<i>Droit international privé.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 11 heures.	48.
M. <b>Alfred Martin</b> , prof. ord.	
<i>Droit suisse.</i> — Les successions d'après le code civil suisse.	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	48.
Poursuite pour dettes.	2 h.
Vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Droit civil français</i> — Donations entre vifs (fin). — Contrats de mariage.	3 h.
Lundi, à 9 h., jeudi, à 10 h. et samedi, à 8 h.	48.
M. <b>Alfred Gautier</b> , prof. ord.	
<i>Procédure pénale.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, à 8 h.	48.
M. <b>Louis Rehous</b> , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — 1° Propriété industrielle ; propriété littéraire et artistique.	3 h.
Lundi, vendredi et samedi, à 7 heures.	48.
2° Assurances.	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	48.

	Salle
<i>Code civil suisse.</i> — Les droits réels.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 5 heures.	48.
<i>Code civil allemand.</i> — IV. Droit de la famille.	2 h.
Lundi et vendredi, à 10 heures.	44.
M. <b>Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	49.
M. <b>Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Droit privé romain.</i> — II. Droits réels.	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	49.
<i>Système du droit privé romain</i> <sup>(1)</sup> .	
I. Personnes et famille, obligations.	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures.	17.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas pratiques (personnes, successions, droits réels) avec travaux écrits.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	47.
<i>Séminaire de droit romain.</i> — Programme spécial au Bureau du Caissier-comptable.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 2 heures.	49-50.
<i>Législation civile comparée.</i> — Mariage et régimes matrimoniaux.	3 h.
Mardi et jeudi, à 7 h., vendredi, à 10 heures.	48.
M. <b>Louis Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi à 10 heures.	Morgue judiciaire.
M. <b>Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Economie politique.</i> — <i>Cours général</i> : La répartition et la consommation.	3 h.
Mardi, à 6 h., vendredi et samedi, à 10 heures.	30.

<sup>1)</sup> Les cours de MM. les professeurs Meumann et Moriaud sur le «Système de droit privé romain» forment un tout et ne peuvent pas être suivis séparément.

	Salle
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	46.
<i>Cours spécial.</i> — Le surpeuplement des habitations et les lois de la rente foncière.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	46.
M. <b>Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.	
<i>Code civil allemand.</i> — I. Allgemeiner Teil (en allemand).	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	17.
III. Sachenrecht (en allemand).	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures.	17.
<i>Système du droit privé romain</i> <sup>(1)</sup> .	
II. Sachen- und Erbrecht (en allemand).	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	17.
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht</i> für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten (en allemand).	2 h.
Mardi, de 2 h. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 4 heures.	49.
M. <b>Eugène Borel</b> , prof. ord.	
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 h.
Lundi, à 8 heures, samedi, à 8 et 9 heures.	17.
<i>Droit public général.</i>	4 h.
Lundi et samedi, à 7 h., mardi et mercredi, à 8 h.	49.
M. <b>Hugo de Claparède</b> , prof. extr.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne.</i>	
II <sup>me</sup> partie. (Droit privé.)	5 h.
Jeudi, à 7 et 8 heures; vendredi à 8 heures; samedi, à 8 et 9 heures.	49.

<sup>1)</sup> Les cours de MM. les professeurs Meumann et Moriaud sur le «Système de droit privé romain» forment un tout et ne peuvent pas être suivis séparément.

<i>Histoire de l'empire et du droit allemand.</i> [Deutsche Reichs- und Rechtsgeschichte] (en allemand).	4 h.	48.
Lundi et jeudi, à 2 et 3 heures.		
<i>Code civil allemand.</i> — Buch II. Recht der Schuldverhältnisse [en allemand].	5 h.	44 et 17.
Jeudi, à 9 h., vendredi et samedi, à 10 et 11 heures.		
<b>M. Joseph Partsch</b> , prof. extr.		
<i>Histoire du droit romain</i> (en allemand).	4 h.	49.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 10 heures.		
<i>Exégèse de textes romains</i> (1). — (Gaius, Institutes, Pandectes) avec travaux écrits (en allemand).	2 h.	50.
Lundi, à 4 et 5 heures.		
<i>Code civil allemand.</i> — Buch V. Erbrecht (en allemand).	3 h.	44.
Mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.		
<b>M. Arthur Baumgarten</b> , prof. ext.		
<i>Droit pénal allemand.</i> (Deutsches Strafrecht) (en allemand).	5 h.	44.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 h.		
<i>Conversatorium über Strafrecht und Strafprozess</i> (en allemand).	2 h.	44.
Samedi, à 8 et 9 heures.		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Albert Caleb</b> , Dr jur.		
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.	48.
Jeudi et samedi, à 11 heures.		
<b>M. Frédéric de Rabours</b> , lic. jur.		
<i>Le Romantisme et la plaidoirie en France.</i>	1 h.	48.
Vendredi, à 4 heures.		
<b>M. Mohammed Fahmy</b> , lic. jur.		
<i>La famille en droit musulman.</i> — La famille.	1 h.	49.
Mercredi, à 5 heures.		

1) Pour les étudiants de tous les semestres.

<b>M. Maxime Haissly</b> , lic. jur.		
<i>La situation de la femme dans le code civil suisse.</i>	2 h.	48.
Lundi et mercredi, à 4 heures.		

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE 1

Introduction à la science du droit. — Droit romain (histoire et système). — Législation civile comparée [semestre d'hiver]. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Economie politique. — Histoire et principes du droit moderne (droit germanique). — Droit public [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [semestre d'été].

DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (successions et partie générale). — Droit civil suisse [semestre d'hiver] : Obligations, droit des personnes et de la fa-

mille ; [semestre d'été] : Droit des successions ou droits réels). — Droit commercial [semestre d'été]. — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public fédéral [pour les étudiants suisses]. — Législation civile comparée [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [semestre d'été]. — Droit international.

TROISIÈME ANNÉE

Code civil français. — Droit civil suisse [semestre d'été] : Droits réels ou successions. — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international. — Droit romain, partie générale [semestre hiver]. — Droit public fédéral [pour les étudiants suisses].

---

**Programme d'études pour les étudiants allemands.**

*Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :*

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain (les huit heures). — Exégèse des Pandectes. — Histoire du droit allemand. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Conversatorium über Strafrecht und Strafprozess. — Droit international privé.

---

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des Lettres :

1° le cours de *Logique* ;

2° les cours d'*Economie politique*, de *Sociologie*, etc., à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (en outre du *Cours général* obligatoire).

# FACULTÉ DE DROIT

M.J. — Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7	E. Borel L. Rehfsous	49 48	P. Moriaud	48			H. de Claparède P. Moriaud	49 48	L. Rehfsous	48	E. Borel L. Rehfsous	49 48
8	A. Gautier E. Borel A. Baumgarten	48 17 44	E. Borel A. Gautier P. Moriaud A. Baumgarten	49 48 17 44	E. Borel A. Gautier P. Moriaud A. Baumgarten	49 48 17 44	H. de Claparède A. Gautier P. Moriaud A. Baumgarten	49 48 17 44	H. de Claparède A. Gautier P. Moriaud A. Baumgarten	49 48 17 44	H. de Claparède A. Martin E. Borel A. Baumgarten	49 48 17 44
9	A. Martin G. Meumann	48 17	P. Moriaud A. Martin G. Meumann J. Partsch	49 48 17 44	P. Moriaud A. Martin G. Meumann J. Partsch	49 48 17 44	P. Moriaud A. Martin G. Meumann H. de Claparède	49 48 17 44	P. Moriaud A. Martin	49 48	H. de Claparède A. Martin E. Borel A. Baumgarten	49 48 17 44
10	L. Mégevand G. Meumann L. Rehfsous	M. J. 17 44	L. Rehfsous J. Partsch G. Meumann	48 49 17	P. Moriaud J. Partsch G. Meumann	47 49 17	A. Martin J. Partsch G. Meumann	48 49 17	E. Milhaud P. Moriaud J. Partsch H. de Claparède L. Rehfsous	30 48 49 17 44	E. Milhaud L. Rehfsous H. de Claparède	30 48 17
11	F. Gentet G. Meumann	48 17	F. Gentet G. Meumann	48 17	F. Gentet G. Meumann	48 17	Ch. Borgeaud G. Meumann A. Caleb	49 17 48	Ch. Borgeaud E. Milhaud H. de Claparède L. Rehfsous	49 46 17 48	E. Milhaud H. de Claparède A. Caleb	46 17 48
2	P. Moriaud H. de Claparède	49-50 48	$2\frac{1}{2}$ G. Meumann	49	P. Moriaud	49-50	H. de Claparède	48	P. Moriaud	49-50		
3	H. de Claparède	48	G. Meumann	49			H. de Claparède	48				
4	J. Partsch M. Haissly	50 48			M. Haissly	48			F. de Rabours	48		
5	L. Rehfsous J. Partsch	48 50	L. Rehfsous	48	L. Rehfsous M. Fahmy	48 49						
6			E. Milhaud	30	E. Milhaud	46						



# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur H. BALAVOINE, Doyen.

Salle

<b>M. Edouard Montet, prof. ord.</b>		
<i>Exégèse de l'Ancien Testament. — Daniel.</i>	2 h.	
Lundi et mercredi, à 8 heures.		28.
<i>Histoire de la religion d'Israël.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 8 heures.		28.
<i>Hébreu. — Grammaire. Interprétation du Deutéronome.</i>	4 h.	
Lundi, à 10 heures.		29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.	
Mardi, à 10 heures, et samedi, à 9 heures.		29.
<i>Histoire d'Israël.</i>	2 h.	
Mardi, à 11 heures, et mercredi, à 10 heures.		29.
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i>		
Division supérieure.	4 h.	
Lundi, à 11 heures.		28.
Division inférieure.	2 h.	
Lundi et mercredi, à 9 heures.		29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	2 h.	
Mardi et mercredi, à 4 heures.		29.
<i>Langue arabe.</i>		
Arabe classique.	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		29.
Arabe vulgaire.	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		29.

Salle

<b>M. X.</b>		
<i>Exégèse du Nouveau Testament.</i>	4 h.	
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.	
<b>M. Hippolyte Balavoine, prof. ord.</b>		
<i>La morale Paulinienne</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.		28.
<i>Exercices d'improvisation et de diction.</i>	1 h.	
Vendredi, à 10 heures.		28.
<b>M. Marc Doret, prof. ord.</b>		
<i>Catéchétique du Catéchuménat.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.		28.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 h.	
Vendredi, à 2 heures.		28.
<i>Séminaire de catéchèses.</i>	1 h.	
Vendredi, à 3 heures.		Rue Calvin, 7.
<b>M. Georges Fulliquet, prof. ord.</b>		
<i>La Théologie protestante au XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	4 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 7 h., mardi à 2 h.		28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie protestante.</i>	1 h.	
Mercredi, à 8 heures.		29.
<b>M. Eugène Choisy, prof. ord.</b>		
<i>Histoire du Christianisme et de l'Eglise pendant les six premiers siècles.</i>	3 h.	
Mardi, à 11 h., vendredi, à 7 h. et samedi, à 8 h.		28.
<i>Calvin, sa vie et son œuvre.</i>	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		28.

## EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

EXERCICES DE CATÉCHÈSE (M. le prof. M. DORET).

Une fois par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
<b>M. Jules Nicole</b> , prof. ord.	
<i>Épîtres pastorales. — Fragments de littérature patrologique.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 11 heures.	29.
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Patristique latine.</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	29.
<b>M. Henri Rœhrich</b> , pasteur.	
<i>Musique religieuse.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	29.
<b>M. Georges Berguer</b> , Dr en théologie.	
<i>La psychologie religieuse : Les réveils et les manifestations annexes.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	28.
<b>M. B.-Pierre Hochreutiner</b> , Dr ès sciences.	
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	28.
<b>M. Félix Falk</b> , Dr en philos.	
<i>Moses Mendelssohn, l'homme et le philosophe.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	28.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : a) des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française ; b) des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'un titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes<sup>1</sup>.

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THEOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28		E. Choisy	28		
8	E. Montet	28	E. Montet	28	E. Montet	28		E. Montet	28	E. Choisy	28
			P. Oltramare	29	G. Fulliquet	29					
9	E. Montet	29			E. Montet	29				E. Montet	29
10	H. Balavoine	28	H. Balavoine	28	H. Balavoine	28		H. Balavoine	28		
	E. Montet	29	E. Montet	29	E. Montet	29					
11	E. Montet	28	E. Montet	29				M. Doret	28	M. Doret	28
			E. Choisy	28	E. Choisy	28				J. Nicole	29
					J. Nicole	29					
2	G. Berguer	28	G. Fulliquet	28				M. Doret	28		
								H. Rœhrich	29		
3	F. Falk	28			F. Falk	28		M. Doret			
4			E. Montet	29	E. Montet	29					
5			E. Montet	29	E. Montet	29					
					G. Hochreutiner	28					

# FACULTÉ DE MÉDECINE

---

M. le professeur Dr Sigismond LASKOWSKI, Doyen.

---

M. le Dr **Sigismond Laskowski**, prof. ord.

*Anatomie topographique médico-chirurgicale appliquée  
à la médecine et à la chirurgie.*

6 h.

Tous les jours, à 3 heures.

Ec. Méd.<sup>1</sup>  
Gd Amphith.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.

*Histologie normale.* — 2<sup>me</sup> partie : Organes et appa-  
reils. — Histologie topographique.

3 h.

Lundi, mardi et mercredi, à 8 h. du matin.

Ec. Méd.

*Embryologie.* — 2<sup>me</sup> partie : Embryologie comparée  
et humaine. Organes et appareils. Embryologie  
topographique.

3 h.

Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures du matin.

Ec. Méd.

*Stomatologie.* — 2<sup>me</sup> partie : Anatomie pathologique  
et nosologie de la cavité buccale et des dents.

2 h.

Jeudi, de 10 heures à midi.

Ec. Méd.

*Laboratoire et conférences d'histologie normale.*

Tous les jours, sauf le jeudi.

Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les  
jours, sauf le jeudi.

Ec. Méd.

*Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.*

(Ont lieu pendant le semestre d'hiver.)

---

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

<b>M. le Dr Jean-Louis Prevost, prof. ord.</b>	
<i>Physiologie.</i> — Fonctions de relation.	6 h.
Lundi et jeudi, à 4 heures ; mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures.	Ec. Méd.
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire.</i>	4 h.
Lundi et jeudi, de 9 à 11 heures.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	Ec. Méd.
<b>M. le Dr Max Askanazy, prof. ord.</b>	
<i>Anatomie pathologique spéciale.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	Inst. path <sup>1</sup> .
<i>Cours des tumeurs.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	Inst. path.
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i>	6 h.
Lundi, jeudi et samedi, de 2 à 4 heures.	Inst. path.
<i>Travaux spéciaux.</i> — Tous les jours, de 8 heures à midi, et de 2 à 6 heures.	Inst. path.
<b>M. le Dr Louis Bard, prof. ord.</b>	
<i>Clinique médicale.</i>	7 h. <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à midi.	Hôp. cant <sup>2</sup> .
<i>Stage clinique.</i> — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Tous les jours.	Hôp. cant.
<i>Exercices d'auscultation.</i>	2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures.	Hôp. cant.
<b>M. le Dr Charles Girard, prof. ord.</b>	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 h. <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Tous les jours, de 9 h. à 10 h. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , sauf le samedi.	Hôp. cant.
<i>Cours pratique</i> (avec le concours du Dr de Mutach, chirurgien adjoint).	2 h.
(Jours et heures à fixer.)	Hôp. cant.
<i>Diagnostic chirurgical</i> (avec le concours du Dr de Mutach, chirurgien adjoint.)	
(1 à 2 heures par semaine.)	Hôp. cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

<b>M. le Dr Oscar Beuttner, prof. ord.</b>	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Tous les jours, excepté le samedi, à 7 heures.	Maternité.
<i>Cours théorique de gynécologie.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 5 heures.	Maternité.
<i>Cours d'opérations gynécologiques.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	Maternité.
<b>M. le Dr Adolphe D'Espine, prof. ord.</b>	
<i>Pathologie interne et clinique infantile.</i>	3 h.
Vendredi, de 2 à 4 heures.	Hôp. cant.
Mardi, à 5 heures.	Policlinique.
<b>M. le Dr Jacques-Louis Reverdin, prof. ord.</b>	
<i>Cours d'opérations.</i>	8 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 5 à 7 h.	Ec. Méd.
<i>Cours de polyclinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures.	Policlinique.
<b>M. le Dr Albert Mayor, prof. ord.</b>	
<i>Matière médicale et thérapeutique.</i> — Modificateurs des fonctions de la peau, de l'appareil génito-urinaire, des fonctions digestives, du sang et de la nutrition.	4 h.
Lundi et mardi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Samedi, à 5 h. <sup>1</sup> / <sub>4</sub> .	Policlinique.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	Policlinique.
<i>Démonstrations de matière médicale et exercices de pharmacologie</i> (avec le concours du Dr Wiki, privat-docent et chef de laboratoire.)	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd. (Lab. therap.).
<b>M. le Dr Louis Mégevand, prof. ord.</b>	
<i>Médecine légale.</i> — Cours théorique et pratique. — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	Morgue jud. <sup>4</sup>

<sup>4</sup> Morgue judiciaire.

<i>Déontologie médicale.</i> — Devoirs du médecin. Le médecin vis-à-vis de ses confrères et de la société.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Morgue jud.
<i>Recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Morgue jud.
M. le Dr <b>Rodolphe Weber</b> , prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — (Théorie et clinique.)	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'al <sup>1</sup> .
M. le Dr <b>Hugues Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.	Hôp. cant.
M. le Dr <b>H. Cristiani</b> , prof. ord.	
<i>Cours d'hygiène.</i> — (A lieu dans le semestre d'hiver.)	
<i>Exercices pratiques d'hygiène et de bactériologie.</i>	Annexe
Tous les jours (S'adresser au professeur).	de la Policlin.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	Annexe
Tous les jours. (S'adresser au professeur).	de la Policlin.
M. le Dr <b>Georges Haltenhoff</b> , prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique ophtalmologiques.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	Clin. ophtalm. <sup>2</sup>
<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	Clin. ophtalm.
M. le Dr <b>Raoul de Seigneux</b> , prof. extr.	
<i>Policlinique obstétricale et gynécologique.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 6 heures.	Maternité (Salle 26).
<i>Stage pour les participants au cours.</i>	

<sup>1</sup> Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

<sup>2</sup> Rue Prévost-Martin.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr <b>Louis Aubert.</b>	
<i>De l'examen en obstétrique et en gynécologie.</i>	1 h.
Jour et heure à fixer ultérieurement.	Maternité.
M. le Dr <b>Henri Audeoud.</b>	
<i>Hygiène et alimentation de l'enfance.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	Policlinique.
M. le Dr <b>Pierre Besse.</b>	
<i>Conférence de physiothérapie.</i>	1 h.
(Heures à fixer avec les étudiants.)	Policlinique.
<i>Applications : Traitement manuel d'après Kellgren.</i>	1 h.
(Heure à fixer avec les étudiants.)	Policlinique.
M. le Dr <b>Albert Bétrix.</b>	
<i>Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique.</i>	2 h.
Lundi, de 3 à 5 heures.	Maternité.
<i>Physiologie et pathologie des suites de couches.</i>	1 h.
Samedi (heure à fixer).	Maternité.
M. le Dr <b>Edouard Borel.</b>	
<i>Répétitoire de psychiatrie.</i> — Psychiatrie théorique.	1 h.
Jeudi, à 6 heures.	Univ. salle 33.
M. le Dr <b>Maurice Bourcart.</b>	
<i>Exercices cliniques de massage.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr <b>Philippe Bourdillon.</b>	
<i>Policlinique des maladies des enfants.</i>	2 h.
Mardi, de 4 à 6 heures.	Dispensaire des méd.
M. le Dr <b>Alexis Brissard.</b>	
<i>Cours pratique de massage.</i>	1 h.
(Heure à fixer avec les étudiants.)	Policlinique.
M. le Dr <b>Francis Buscarlet.</b>	
<i>Chirurgie d'urgence.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	Ec. Méd.
M. le Dr <b>Auguste Collomb.</b>	
<i>Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.</i>	2 h.
Jeudi, de 4 à 6 heures.	Clinique particulière, 4, Rue de Lausanne.

- M. le Dr Alec Cramer.**  
*Les maladies infectieuses au point de vue clinique et bactériologique.* 1 h.  
 Mardi, à 3 heures. Polyclinique (Salle des Cours).
- M. le Dr Francis Descœudres.**  
*Les soins ante- et postopératoires en chirurgie.* 1 h.  
 (Heure à fixer avec les étudiants.) Ec. Méd.
- M. le Dr Charles Du Bois.**  
*Radiothérapie et radiumthérapie théorique et pratique.* 1 h.  
 Samedi, à 4 heures. Hôp. cant. (Clin. dermat.)
- M. le Dr David Gourfein.**  
*Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire.* 1 h.  
 (Heure à fixer avec les étudiants.) Clin. part.
- M. le Dr Louis Grounauer.**  
*Leçons théoriques et pratiques de chirurgie orthopédique et de mécanothérapie.* 1 h.  
 Lundi, à 6 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr Nicolas Guerdjikoff.**  
*Pathologie de l'accouchement.* 1 h.  
 Samedi, à 6 heures. Maternité.
- M. le Dr Paul Huebschmann.**  
*Anatomie pathologique du système locomoteur (squelette, muscles).* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer avec les étudiants.) Inst. pathologique.
- M. le Dr Bélisaire Huguenin.**  
*Anatomie pathologique des organes génitaux de la femme.* 1 h.  
 Vendredi, à 8 heures. Maternité.
- Pathologie générale des maladies infectieuses.* 1 h.  
 Jeudi, à 4 heures. Université.
- M. le Dr Gustave Humbert.**  
*Répétitoire de pathologie interne.* 2 h.  
 Vendredi, de 8 à 10 heures du soir. Hôp. cant.
- M. le Dr Charles Julliard.**  
*Cours pratique de bandages et d'appareils chirurgicaux.* 1 h.  
 Mardi, à 3 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr René Kœnig.**  
*Chapitres choisis de gynécologie et d'obstétrique.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)

- M. le Dr Ernest Kummer.**  
*Cours de radiologie chirurgicale.* 1 h.  
 Jour et heure à fixer avec les étudiants. Les Arolles (Champel).
- M. le Dr Charles Ladame.**  
*Les maladies mentales, avec démonstrations anatomo-pathologiques.* 1 h.  
 Lundi, à 5 heures. Univ. salle 33.
- M. le Dr Edmond Lardy.**  
*Chirurgie de guerre.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr Edouard Long.**  
*Eléments de pathologie du système nerveux. (Projections de coupes histologiques et de photographies de malades.)* 1 h.  
 (Heure à fixer avec les étudiants.) Hôp. cant.
- M. le Dr Alfred Machard.**  
*Traitement de la tuberculose articulaire et osseuse infantile. Cours pratique. (Mal de Pott et coxalgie.)* 2 h.  
 Mardi, à 2 heures. Asile des Enfants malades, Pinchat.
- M. le Dr Henry Mallet.**  
*Technique de clinique infantile.* 2 h.  
 Mardi, de 5 à 7 heures. Clin. infantile.
- M. le Dr Edouard Martin.**  
*Maladies des enfants.* 1 h. <sup>1/2</sup>  
 Samedi, de 8 h. <sup>1/2</sup> à 10 heures. Hôp. Gourgas. (Plainp.)
- M. le Dr Hans Nægeli-Akerbloom.**  
*Histoire de la médecine.* 1 h.  
 Mardi, à 6 heures. Univ. salle 33.
- M. le Dr Robert Odier.**  
*Revue des travaux sur le cancer et traitements extra-chirurgicaux des tumeurs malignes.* 1 h.  
 Mardi, à 5 heures. Univ. salle 17.
- M. le Dr Daniel Pasmanik.**  
*Leçons d'oto-rhino-laryngologie avec démonstrations cliniques.* 2 h.  
 Jours et heures à fixer avec les étudiants. Ec. Méd.

M. le Dr **André Patry.**

*Technique ophtalmologique avec présentation de malades.* 1 h.  
Lundi, à 4 heures. Hôp. cant. salle 84.  
*Symptômes oculaires des maladies du système nerveux.* 1 h.  
Vendredi, à 4 heures. Hôp. cant. salle 84.

M. le Dr **Eugène Patry.**

*Policlinique des accidents du travail.* 1 h.  
Mardi, à 4 heures. Clinique particulière, r. de Hesse, 12.

M. le Dr **Maurice Roch.**

*Thérapeutique générale avec applications pratiques.* 1 h.  
Jeudi, à 8 heures du soir. Hôp. cant.

M. le Dr **Charles Ruel.**

*Répétitoire de médecine interne.* 2 h.  
Jeudi et samedi, à 6 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Charles Senn.**

*Répétitoire de chirurgie.* 1 h.  
Mardi, à 5 heures. Ec. Méd.

M<sup>lle</sup> Dr **Lina Stern.**

*Les processus chimiques de l'organisme animal.* 1 h.  
Samedi, à 4 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Fernand Tissot.**

*Les taches au point de vue de la médecine légale.* 1 h.  
Samedi, à 5 heures. Morgue jud.

M. le Dr **Bernard Wiki.**

*Exercices pratiques de matière médicale et de pharmacologie.* 2 h.  
Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd. (Lab. de Thérapeutique.)

M. le Dr **Adrien Wyss.**

*Cours de policlinique oto-laryngologique.* 2 h.  
Jeudi, de 5 à 7 heures. Clinique particulière, 26, r. de Candolle.

### A) Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève<sup>1</sup>.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

(Voir aussi le Règlement, pages 18 et 19, article 33 et les modifications aux articles 21, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 du dit Règlement.)

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

1<sup>o</sup> Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2<sup>o</sup> Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Institut de Médecine des femmes à Saint-Petersbourg.

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

<sup>1</sup> Voir les conditions d'immatriculation dans la Faculté des Sciences.



## B) Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1<sup>o</sup> s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié par l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 Juin 1907* ; 2<sup>o</sup> déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3<sup>o</sup> justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

*N. B.* — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine, doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Dufour, à 10 heures du matin.

## Plan des Études médicales<sup>1</sup>.

### A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

#### PREMIÈRE ANNÉE

1<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

<sup>1</sup> On peut se procurer ce plan d'études auprès du Secrétaire de l'Université.

### B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

#### DEUXIÈME ANNÉE

3<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

#### TROISIÈME ANNÉE

5<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

#### QUATRIÈME ANNÉE

7<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obs-

tétricale et gynécologique; pédiatrique; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

### CINQUIÈME ANNÉE

9<sup>o</sup> **SEMESTRE D'HIVER** : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies.

10<sup>o</sup> **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

**Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.**  
**Thèse.**

N. B. Dans ce plan d'études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et policliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

---

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'été 1910.

GENÈVE, le 9 Février 1910.

*Le Conseiller d'Etat*  
*chargé du Département de l'Instruction publique :*

W. ROSIER.

E.M. = Ecole de médecine.  
 H.C. = Hôpital cantonal.  
 I.P. = Institut pathologique.  
 U. = Université, bâtiment principal.  
 M. = Maternité.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.  
 M.J. = Morgue judiciaire.  
 A.A. = Asile des Aliénés.  
 Cl. = Clinique.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8	O. Beuttner M.	O. Beuttner M.	O. Beuttner M.	O. Beuttner M.	O. Beuttner M.	
8 à 9	A. Eternod E.M. M. Askanazy I.P. H. Oltramare H.C.	A. Eternod E.M. M. Askanazy I.P. H. Oltramare H.C.	A. Eternod E.M. M. Askanazy I.P. H. Oltramare H.C.	A. Eternod E.M. M. Askanazy I.P.	A. Eternod E.M. M. Askanazy I.P. H. Oltramare H.C. B. Huguenin Mat.	A. Eternod E.M. J.-L. Reverdin P. H. Oltramare H.C. E. Martin 8 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> H. Cgs
9 à 10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	C. Girard H.C.	C. Girard H.C.	C. Girard H.C.	C. Girard H.C.	C. Girard H.C.	
9 à 10	J.-L. Prevost E.M.			J.-L. Prevost E.M.		J.-L. Reverdin E.M. O. Beuttner M. E. Martin H. Gourgas
10 à 11	J.-L. Prevost E.M.			J.-L. Prevost E.M. A. Eternod E.M.		A. Mayor E.M. B. Wiki E.M.
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 12	L. Bard H.C.	L. Bard H.C.	L. Bard H.C.	L. Bard H.C.	L. Bard H.C.	
11 à 12		J.-L. Prevost E.M.	J.-L. Prevost E.M.	A. Eternod E.M.	J.-L. Prevost E.M.	J.-L. Prevost E.M. A. Mayor E.M. L. Mégevand M.J. B. Wiki E.M.

## FACULTÉ DE MÉDECINE *(suite)*

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3	M. Askanazy I.P. G. Haltenhoff Cl.	L. Mégevand M.J. A. Machard	R. Weber A.A. G. Haltenhoff Cl.	M. Askanazy I.P.	A. D'Espine H.C. L. Mégevand M.J.	M. Askanazy I.P.
3 à 4	S. Laskowski E.M. M. Askanazy I.P. A. Bétrix M.	S. Laskowski E.M. Ch. Julliard E.M. F. Buscarlet E.M. A. Cramer P.	S. Laskowski E.M. R. Weber A.A.	S. Laskowski E.M. M. Askanazy I.P.	S. Laskowski E.M. A. D'Espine H.C. G. Haltenhoff Cl.	S. Laskowski E.M. M. Askanazy I.P.
4 à 5	J.-L. Prevost E.M. A. Mayor E.M. A. Bétrix M. A. Patry H.C.	A. Mayor E.M. E. Lardy E.M. E. Patry P. Bourdillon	L. Bard H.C.	J.-L. Prevost E.M.  M. Bourcart M. B. Huguenin Univ. A. Collomb	E. Lardy E.M. A. Patry H.C.	C. Du Bois H.C. L. Stern E.M.
5 à 6	J.-L. Reverdin E.M.  C. Ladame U. 33	J.-L. Reverdin E.M. A. D'Espine P. O. Beuttner M. P. Bourdillon H. Mallet C. Senn E.M. R. Odier U. 17	J.-L. Reverdin E.M. L. Bard H.C.	A. Wyss A. Collomb	J.-L. Reverdin E.M.  O. Beuttner M.	A. Mayor P.  F. Tissot M.J.
6 à 7	J.-L. Reverdin E.M. A. Mayor P. L. Grounauer E.M.	J.-L. Reverdin E.M. R. De Seigneux M. H. Audeoud P. H. Nageli-Ackerbloom U. 33 H. Mallet	J.-L. Reverdin E.M. A. Mayor P.	C. Ruel E.M. E. Borel U. 33 A. Wyss	J.-L. Reverdin E.M. S. De Seigneux M.	A. Mayor P. C. Ruel E.M. N. Guerdjikoff M.
8 à 9				M. Roch H.C.	G. Humbert 8 à 10 h. H.C.	

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1910, 1911 et 1912.

## UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

**Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).**

L'Université décernera, en juin 1912, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet : *Etude critique des principaux travaux contemporains tendant à la constitution d'une morale positive.*

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

**Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).**

2000 fr. — SUJET : *La philosophie de M. Bergson.*

Le prix sera décerné en juin 1911.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911.

**Prix d'Histoire (dit Prix Ador).**

1000 fr. — SUJET : *Les Relations politiques de Genève et des Suisses au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1911.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes

conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1912, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois ;
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède

L'Université décernera, en juin 1911, et, à partir de là tous les deux ans, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. ; ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1910, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1910.

La Faculté des Sciences décernera en juin 1911, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit,

celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1912, et à partir de là tous les trois ans, un prix de la valeur de *vingt-cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

S'il ne se présente pas de candidat au concours, celui-ci est renvoyé à l'année suivante.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Subsides

*pour recherches sur la détermination des poids atomiques.*

En mémoire de la féconde activité de *Maignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux

frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subsides ; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —.

## FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera en juin 1911, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1911, un prix de deux mille cinq cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats: (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

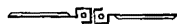
ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tous cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.



## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1911, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1910.

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1911, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *trois cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1910.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

### Prix des Arts.

La Faculté de Droit décernera en juin 1911 un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1910.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.





## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Munier.

La Faculté décernera en juin 1911 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Les idées religieuses et morales du prophète Amos.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911.

### Prix Chenevière.

La Faculté décernera en juin 1910 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La notion nouvelle de la révélation progressive : étude philosophique et critique.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1910.

### Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera en juin 1910 un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure *proposition*.

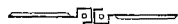
Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du jury.

### Dispositions relatives aux prix Chenevière et Munier.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.



## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot

Le prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1911, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Des caractères cliniques et anatomo-pathologiques des cicatrices consécutives aux lésions mécaniques, physiques et chimiques.*

Seront admis à concourir :

1° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1911, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux présentés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1<sup>er</sup> janvier 1911.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

- a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté;
- b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus;
- c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

*Au nom de l'Université :*

R. CHODAT, Recteur.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

### APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899.

#### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le Recteur, par le Doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

#### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dians suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme de chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1<sup>o</sup> Baccalauréat ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2<sup>o</sup> Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3<sup>o</sup> Licence ès lettres ; ès sciences sociales ; ès sciences politiques ; en droit ; en théologie. — Diplôme de chimiste. — Diplôme de pharmacien.

4<sup>o</sup> Doctorat ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences, en droit, en théologie, en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français

1. La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

moderne ont lieu à la fin du semestre d'hiver et, exceptionnellement, à la fin du semestre d'été.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences politiques, de bachelier ès sciences et de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire de l'Université.

Les certificats d'écoles étrangères qui ne sont pas rédigés dans l'une des trois langues nationales doivent être accompagnés d'une traduction faite ou révisée par le Traducteur officiel de la Chancellerie du Canton de Genève. Ces pièces, déposées à la Chancellerie de l'Etat seront rendues munies du visa officiel, à MM. les étudiants de 11 heures à midi et de 4 à 5 heures.

Prière de s'adresser au Traducteur officiel, Chancellerie d'Etat, Hôtel-de-Ville, n<sup>o</sup> 9, au 1<sup>er</sup> étage.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel-de-Ville, n<sup>o</sup> 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour le prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour le prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour le prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgard AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour le prix dans la Faculté des Sciences.



## COMITÉ DE PATRONAGE

DES

## ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, *président*.

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*

Edouard REVACLIÈRE, *secrétaire-général*.

A. HARTMANN, *secrétaire-adjoint*.

- MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.  
 W. ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.  
 Guillaume FATIO.  
 Alf. MARTIN, professeur à l'Université.  
 H. DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.  
 Ed. CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
- M<sup>me</sup> Emilie GAUTIER.  
 M<sup>me</sup> A. D'ESPINE.

---

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

---

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

---

## PAPIERS DE LÉGITIMATION

**que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.**

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne . . .	Acte d'origine ( <i>Heimatschein</i> ) ou passeport ( <i>Reisepass</i> ).
Angleterre . . .	Passeport.
Autriche . . .	Passeport.
Belgique . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brsil . . .	Certificat de nationalité ou passeport.
Danemark . . .	Acte d'origine authentique par un Consulat en Suisse.
Espagne . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
France . . .	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
Grèce . . .	Passeport.
Hongrie . . .	Passeport.
Pays-Bas . . .	Passeport ou certificat de nationalité.
Italie . . .	Passeport.
Russie . . .	Passeport.
Bulgarie . . .	Passeport.
Serbie . . .	Passeport.
Suède et Norvège .	Passeport.
Suisse . . .	Acte d'origine.
Etats-Unis . . .	Passeport.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel-de-Ville, n° 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

---

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASSE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

### Membres du Comité de gestion.

MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.  
NAVILLE, Adrien, professeur à l'Université.  
MONTET, Edouard, professeur à l'Université.  
BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.  
PITTARD, Eugène, maître au Collège.  
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.  
GUYE, Ph.-A., professeur à l'Université.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque, en présentant leur carte d'étudiant. Cette salle est ouverte aux mêmes heures que la Bibliothèque publique et universitaire.

*Bibliothèque publique et universitaire.* La Salle de Lecture publique est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque se ferme à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>o</sup> janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. E. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Doctents.

PROFESSEURS

- MM. Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.  
 Balavoine, Hippolyte, bd des Philosophes, 14.  
 Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.  
 Baumgarten, Arthur, chemin Dumas, 13.  
 Bedot, Maurice, Museum d'Histoire naturelle, Bastions.  
 Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.  
 Borel, Eugène, rue Beauregard, 1.  
 Borgeaud, Charles, Onex.  
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.  
 Bridel, Louis, Tokio, Japon.  
 Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.  
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 14.  
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.  
 Choisy, Eugène, bd de la Tour, 4.  
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Pinchat.  
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, Malagnou.  
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
 Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.  
 De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 10.  
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
 Doret, Marc, chemin de la Montagne, 25, Chêne-Bougeries.  
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.  
 Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.  
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.  
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.  
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).  
 Fehr, Henri, route de Florissant, 72.  
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.  
 François, Alexis, rue Bellot, 5.  
 Fulliquet, Georges, rue Barthélemy-Menn, 20.  
 Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.  
 Gautier, Lucien, Cologny.  
 Gautier, Raoul, Cologny.  
 Gentet, Ferdinand, Molard, 4.  
 Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.  
 Girard, Charles, rue Sénébier, 20.  
 Giraud-Teulon, Alexis, La Mulatière (Rhône), France.  
 Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).  
 Guye, Philippe-A., chemin des Cottages, 3.  
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.

- MM. Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.  
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6.  
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.  
 Martin, Alfred, Corrairie, 10.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.  
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.  
 Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.  
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.  
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.  
 Muret, Ernest, route de Florissant, 21.  
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.  
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.  
 Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.  
 Oltramare, Hugues, rue de la Corrairie, 11.  
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.  
 Partsch, Joseph, route de Chêne, 64 (Grande-Boissière).  
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
 Redard, Emile, avenue des Vollandes, 5.  
 Rehfous, Louis, rue Petitot, 15.  
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.  
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.  
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.  
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.  
 Rosier, William, Petit-Saconnex.  
 Sarasin, Charles, Cité, 22.  
 Saussure, de, Ferdinand, Tertasse, 2.  
 Seigneux, de, Raoul, boulevard des Philosophes, 3.  
 Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.  
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.  
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
 Winiarski, Léon, Acacias, 39.  
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.  
 Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. André, Emile, Délices, 10.  
 Aubert, Louis, rue de la Pelouse, 6.  
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
 Bally, Charles, bd Carl-Vogt, 89.  
 Basadonna, Mario, rue Ph. Plantamour, 27.  
 Baume, Georges, quai des Eaux-Vives, 44.  
 Bernoud, Alphonse, quai Pierre-Fatio, 4.

MM. Bersot, Daniel, route Caroline, 44.  
Berguer, Georges, rue Liotard 31.  
Besse, Pierre, Molard, 4.  
Béatrix, Albert, place du Port, 1.  
Borel, Edouard, Hospice de Perreux, Neuchâtel.  
Boubier, Maurice, boulevard des Philosophes, 13.  
Bourcart, Maurice, rue de la Tour-de-l'Île, 4.  
Bourdillon, Philippe, boulevard des Tranchées, 44.  
Brissard, A., rue d'Italie, 8.  
Buscarlet, Francis, rue Petitot, 12.  
Caleb, Albert, place du Molard, 9.  
Cantoni, H., rue de Hesse, 12.  
Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.  
Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.  
Collet, Léon-W., rue Saint-Léger, 5.  
Collomb, Auguste, rue de Lausanne, 4.  
Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.  
Cramer, Alec, Polyclinique, avenue du Mail.  
Denso, Paul, Grand-Lancy, 95.  
Descœndres, Francis, rue de la Promenade, 2, La Chaux-de-Fonds.  
DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.  
Dufour, Alfred, avenue de Lancy, 20.  
Durand, E., villa Les Grottes, 59.  
Elkan, Susanne, route de Lyon, 66.  
Fahmy, Mohammed, avenue du Mail, 20.  
Falk, F., rue de Candolle, 30.  
Golblum, Henryk, rue de Saussure, 6.  
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 17.  
Grounauer, Louis, rue de Candolle, 18.  
Guerdjikoff, Nicolas, rue de Hollande, 16.  
Haissly, Maxime, rue Bernard-Dussaud, 4.  
Hersch, L., rue des Rois, 3.  
Hochreutiner, B.-Pierre, rue de la Cloche, 8.  
Huebschmann, Paul, rue des Eaux-Vives, 118 bis.  
Huguenin, Bélisaire, rue du Port, 11.  
Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.  
Joukowski, Etienne, rue de Carouge, 116.  
Julliard, Charles, rue du Rhône, 42.  
Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.  
Karadjian, Georges, rue des Pavillons, 6.  
Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 8.  
Kœnig, René, boulevard des Tranchées, 44.  
Kummer, Ernest, plateau de Champel, 15.  
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.  
Long, Edouard, rue Constantin, 6.  
Liwchitz, Grégoire, avenue de Rumine, 50, Lausanne.  
Machard, Alfred, rue de la Corrairie, 16.  
Mâday, de, André, boulevard James-Fazy, 2.  
Mallet, Edouard, Lancy.

MM. Mallet, Henry, cours des Bastions, 16.  
Martin, Edouard, route de Malagnou, 3.  
Martin, Camille, Cour Saint-Pierre, 3.  
Mercier, Henri, cours de Rive, 20.  
Monnier, Alfred, rue de l'Université, 5.  
Naegeli-Akerblom, Hans, rue Tœpffer, 11 bis.  
Odier, Robert, avenue du Mail, 18.  
Pasmanik, Daniel, rue Pierre-Fatio, 13.  
Pasmanik, Dora, chemin Venel, 7, Champel.  
Patry, André, rue de la Tour-de-l'Île, 4.  
Patry, Eugène, route de Malagnou, 16.  
Piclet, Arnold, Promenade du Pin, 5.  
Rabours, de, Frédéric, rue du Rhône, 30.  
Reynold, de, Gonzague, Vinzel sur Rolle.  
Roch, Maurice, Les Grangettes, 115, Chêne-Bougeries.  
Rœhrich, Henri, route de Lyon, 45.  
Roget, Frédéric, rue du Cloître, 1.  
Roussy, Albert, rue Pierre-Fatio, 13.  
Ruel, Charles, place du Lac, 1.  
Saussure, de, René, rue de la Bourse, 10.  
Scheuer, O., Grand-Lancy, 95.  
Schidloff, Arthur, boulevard Carl-Vogt, 97.  
Sechehaye, Albert, chemin des Charmilles, 39.  
Senn, Charles, rue Saint-Léger, 8.  
Stefano, de, Antonino, rue des Bains, 7.  
Stern, Lina, rue Lombard, 4.  
Thudichum, Georges, La Châtelaine, route de Pregny, 7.  
Tissot, Fernand, place du Cirque, 3.  
Viret, Louis, Les Iris, rue Jean-Jaquet, 77.  
Vulliétty, Henri, chemin du Colombier, 11, Servette.  
Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.  
Wilmot, Emile, boulevard des Philosophes, 23.  
Wroczyński, Adam, rue du Stand, 48.  
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.  
Zbinden, Louis, ch. des Voirons, 7, Grange-Falquet, Chêne.



**Secrétaire de l'Université :**

M. Roussy, Albert. Université.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Demont, Louis, Université.

*Commis :* M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-comptable**, dans le bâtiment principal de l'Université, aux Bastions, sont ouverts de 8 ou 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures; le jeudi de 9 heures à midi seulement.

---

**Concierges :**

M. E. Clément, Université.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Ramaz, Ecole de Médecine.

M. Gaillard, Institut pathologique.

M<sup>me</sup> Ramel, Maternité.

MM. Hämmerli, Ecole de Chimie.

Pianca, Polyclinique.

Arlaud, Morgue judiciaire.

